



COMITE SYNDICAL
du 19 mars 2019
reporté au 22 mars 2019
du fait de l'absence de quorum
PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars à 14H10, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis dans les locaux du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, 147 Boulevard du Mercantour à NICE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Monsieur le Président rappelle que cette séance fait suite à une seconde convocation, effectuée dans les conditions prévues à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première convocation le 19 mars 2019.

Séance du Comité Syndical du SICTIAM du 22/03/2019

Date de la convocation : 13/03/2019
Nombre de membres afférents au Comité : 347
Nombre de membres en exercice : 347
Nombre de membres présents : 35
Nombre de membres ayant pris part au vote : 51

Séance du Comité Syndical de l'Aménagement Numérique du Territoire du 22/03/2019

Date de la convocation : 13/03/2019
Nombre de membres afférents au Comité ANT : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres ayant pris part au vote : 7



Pour le SICTIAM, étaient présents, représentés ou absents :

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical :

- M. Charles-Ange GINESY - Président, Délégué titulaire du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et délégué titulaire du Syndicat mixte de Valberg,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président, délégué titulaire de la mairie de Mougins,
- M. Hervé ROMANO - 2^{ème} Vice-Président, délégué titulaire de la mairie de St Auban et délégué titulaire du Syndicat intercommunal des 3 vallées,
- M. Jean Paul ZANIN - 4^{ème} Vice-Président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération de la Riviera française,
- M. Antoine VERAN – 5^{ème} Vice-Président, délégué titulaire de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- Mme Denise LEIBOFF, 8^{ème} Vice-Président, déléguée titulaire de la mairie de Lieuche et déléguée suppléante de la communauté de Communes Alpes d'Azur,
- Mme Michèle ALMES, déléguée titulaire du Syndicat Mixte des Campellières,
- M. Fabien BENARD, délégué suppléant de la commune de Castagniers
- M. Eric BONFILS, délégué titulaire de la commune de Saint Laurent du Var
- Mme Françoise BRUNETEAUX, déléguée titulaire, SMO PACA THD
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire, de la mairie de Touet sur Var, de la Communauté de communes Alpes d'Azur, du SMIAGE
- M. André FONTENY, délégué titulaire de la commune de Saint Dalmas le Selvage
- M. Yves FOURNET, délégué titulaire de la commune de La Bollène Vésubie
- M. Philippe HACHET, délégué titulaire de la Mairie de Puget-Rostang
- M Michel LEVET, délégué suppléant de la mairie de St Cézaire sur Siagne,
- Mme Anita LIONS, déléguée titulaire de la Mairie de Collongues
- M. Jean-Louis MEUNIER, délégué titulaire de la mairie de Tournettes sur Loup,
- M. Jean-Luc RICHARD, délégué titulaire de la mairie de Théoule sur Mer,
- Mme Danièle ROLAND, déléguée titulaire, mairie de Cap d'Ail,
- M. Thierry ROUX, délégué titulaire de la Mairie de La Tour sur Tinée
- M. Roland MOLINES, délégué titulaire de la mairie de Peymeinade,
- M. Bernard MARTINEZ, délégué titulaire de la mairie de Berre les Alpes et délégué titulaire du SILCEN,
- M. Yves-Daniel SENECAIRE, délégué titulaire de la mairie de St Léger,
- M. Thierry TRAVERSINI, délégué titulaire de la mairie de Le Mas,
- M. Jonathan MAUREL, délégué titulaire de la mairie de Coursegoules,
- M. Thierry VINSOT, délégué titulaire de la mairie d'Utelle,
- M. René GILDONI, délégué titulaire de la commune de Revest les Roches
- M. Patrick TOSELLO, délégué titulaire de la commune d'Amirat
- M. Roger PELLISSIER, délégué suppléant du CCAS de Mougins
- Mme Claudine PELLISSIER, déléguée suppléante de la CAPL

Etaient représentés Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical :

- M. Christian MARTIN, délégué titulaire de la mairie de Roquebrune Cap Martin, en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Jean-Paul ZANIN,
- M. Alain FRERE, délégué titulaire de Centre de Gestion 06, en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. André FONTENY
- M. Marc COMBE, délégué titulaire de la mairie de Pégomas, en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Hervé ROMANO
- M. Claude ASTORE, délégué titulaire de la mairie de La Seyne sur Mer, en l'absence de son suppléant, donne délégation à Mme ALMES Michèle
- M. Frédéric MASQUELIER, délégué titulaire, CCAS et mairie Saint Raphaël, et sa suppléante, en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Bernard MARTINEZ
- M. Jean-Pierre AUDIBERT, délégué titulaire de la mairie de Villeneuve d'Entraunes en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Charles-Ange GINESY
- Mme Mireille BOULLE, déléguée titulaire de la mairie Les Mujouls en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Roland MOLINES
- M. Philip BRUNO, délégué titulaire de la mairie de Roubion et du SM de Roubion en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Jean-Luc RICHARD



- Mme Marie-Pierre CALLET, déléguée titulaire de la Communauté d'Université UCA en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Yves FOURNET
- M. Yves DURAND, délégué titulaire de la Mairie de La Colle sur Loup en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Thierry VINSOT
- M. Eliane FERAUD, déléguée titulaire de Mairie de Mons en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Thierry TRAVERSINI
- Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, déléguée titulaire du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Eric BONFILS
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, en l'absence de son suppléant, donne délégation à Mme Anita LIONS
- M. Jean-Louis MILLA, délégué titulaire de la Mairie de La Croix sur Roudoule en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Philippe HACHET
- Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE, déléguée titulaire du CCAS de Cannes en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Fabien BENARD
- Mme Murielle MOLINARI, déléguée titulaire de la Mairie de Tournefort en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Patrick TOSELLO

Assistaient en outre à la séance :

M. Jean TARDIEU - Directeur Général par intérim du SICTIAM
M. Sébastien VANÇON – Directeur de l'Administration Générale
M. Benoit COLINET – Directeur des services Métiers
M. Patrick MILISAVLJEVIC – Directeur de l'Aménagement Numérique
M. Patrice CUVELIER – Adjoint au Directeur de l'Aménagement Numérique du Territoire
M. Thierry THAON - Chef de service Relations Adhérents
Mme Anne-Laurence BENABBOU – Chef de service Finances
Mme Mylène RIFFLART – Chef de service Assemblées
M. Laurent FERAUD – Chargé de mission ANT06 - Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Etaient excusés :

- M. Patrick GUEVEL, délégué suppléant de la mairie de Cagnes-sur-Mer
- M. Patrick VIGNE, délégué titulaire, mairie Argentièrre la Bessée
- M. Albert FILIPPI, délégué titulaire de la mairie de Sainte Agnès
- M. Jean-Paul LEONI, délégué titulaire de la Mairie de Bairols
- M. Jean NICOLAS, délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays des Paillons
- M. Raoul VERANY, délégué titulaire de la commune de Thiery
- M. Auguste VEROLA, délégué titulaire du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes
- M. Michel DESSUS, délégué titulaire du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour



N'étaient pas représentés :

ASA des Bouches du Loup
AUDAT VAR (Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var)
Caisse des écoles de Cagnes sur Mer
Caisse des écoles de LA CIOTAT
CCAS de Beaulieu sur Mer
CCAS de Beausoleil
CCAS de Cagnes sur Mer
CCAS de Cap d'Ail
CCAS de Carros
CCAS de Grasse
CCAS de La Farlède
CCAS de la Plagne Tarentaise (fusion/ Macot La Plagne)
CCAS de la Seyne sur Mer
CCAS de Mandelieu
CCAS de Pont-Saint-Esprit
CCAS Roquebrune sur Argens
CCAS de Saint Raphaël
CCAS de Villefranche sur Mer
CCAS de Villeneuve-Loubet
CCAS Le Luc
Centre de Gestion des Alpes Maritimes
Centre de Gestion du Var
Centre International de Valbonne
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
Communauté d'agglomération dracénoise
Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
Communauté d'agglomération Pays de Grasse
Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
CA Provence Verte
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée
Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée
Communauté de communes Alpes Provence Verdon
Communauté de communes du Briançonnais
Communauté de communes Buech Devoluy (CCBD)
Communauté de communes du Guillestrois Queyras (CCGQ)
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
Communauté de Communes du Pays des Ecrins (05)
Communauté de Communes du Sisteronais Buech (04)
Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (83)
Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Conseil Départemental des Hautes Alpes
Conseil Départemental du Var
CROUS Nice-Toulon
EPA de la Plaine du Var
GECT / Parc Européen du Mercantour
IME Bariquand Alphan
Mairie d'Ascros
Mairie d'Aiglun
Mairie d'Andon
Mairie d'Antibes
Mairie Argentière la Bessée
Mairie d'Aspremont (06)
Mairie d'Aspremont (05)
Mairie d'Aureille (13)
Mairie d'Auribeau sur Siagne
Mairie de Bagnols sur Ceze
Mairie de Bandol
Mairie de Bar sur Loup
Mairie des Baux de Provence (13)
Mairie de Beaulieu sur Mer
Mairie de Beausoleil
Mairie de Belgentier
Mairie de Belvédère
Mairie de Beuil
Mairie de Bezaudun Les Alpes
Mairie de Biot
Mairie de Blausasc
Mairie de Bonson
Mairie de Bormes les Mimosas (83)
Mairie de Bouyon
Mairie de Breil sur Roya
Mairie de Briançonnet
Mairie de Brigue (La)
Mairie de Broc (Le)
Mairie de Cabris
Mairie de Caille
Mairie de Caissargues (30)
Mairie de Cagnes-sur-Mer
Mairie de Cannes
Mairie de Cantaron
Mairie de Carcès (83)
Mairie de Carqueiranne
Mairie de Carros
Mairie de Castagniers
Mairie de Castellar
Mairie de Castillon
Mairie de Caussols
Mairie de Châteauneuf de Grasse
Mairie de Châteauneuf d'Entraunes
Mairie de Châteauneuf Villevieille
Mairie de Châteauvert
Mairie de Châteauvieux (05)
Mairie de Cipières
Mairie de Clans
Mairie de Coaraze
Mairie de Collobrières (83)
Mairie de Colomars
Mairie de Conségudes
Mairie de Contes
Mairie de Cotignac (83)
Mairie de Courmes
Mairie de Cuebris
Mairie de Cuers (83)
Mairie de Daluis
Mairie de Drap
Mairie d'Eygalières (13)
Mairie de Entraunes
Mairie de Escragrolles
Mairie de Eze sur mer
Mairie de Falicon
Mairie de Farlède (La)
Mairie de Ferres (Les)
Mairie de Forcalqueiret (83)
Mairie de Fontan
Mairie de Fouillouse
Mairie de Garéoult
Mairie de Gars
Mairie de Gattières
Mairie de Gillette
Mairie de Gorbio
Mairie de Gourdon
Mairie de Grasse
Mairie de Gréolières
Mairie de Guillaumes
Mairie de La Beaume
Mairie de la Celle (83)
Mairie de la Crau (83)
Mairie de La Londe Les Maures (83)
Mairie de La Motte en Champsaur
Mairie de La Penne
Mairie de Lantosque
Mairie Le Dévoluy
Mairie de l'Escarène
Mairie Le Rouret
Mairie de Lettret
Mairie de Levens
Mairie de L'Île Rousse
Mairie de Lorgues
Mairie de Lucéram
Mairie de Plagne Tarentaise (La) (fusion/Macot la Plagne)
Mairie de Malaussène
Mairie de Mandelieu
Mairie de Manteyer (05)
Mairie de Marie
Mairie de Mas Blanc des Alpilles (13)

Mairie de Massoins
 Mairie de Maussane les Alpilles (13)
 Mairie de Mazaugues
 Mairie de Menton
 Mairie de Mouries (13)
 Mairie d'Ollières
 Mairie d'Ollioules
 Mairie d'Oze (05)
 Mairie de Peille
 Mairie de Peillon
 Mairie de Péone
 Mairie de Pierrefeu
 Mairie de Pont-Saint-Esprit
 Mairie de Puget-Théniers
 Mairie de Puget-Ville
 Mairie de Prunières
 Mairie de Puy St André
 Mairie de Rigaud
 mairie de Rimplas
 Mairie de Risoul (05)
 Mairie de Roque en Provence (La) ex Roquesteron Grasse
 Mairie de Roquebillière
 Mairie de Roquebrune sur Argens
 Mairie de Roquefort les Pins
 Mairie de Roquestéron
 Mairie de Roquette sur Siagne (La)
 Mairie de Roquette du Var (La)
 Mairie de Roure
 Mairie de Saint Aban d'Oze (05)
 Mairie de Saint Antonin
 Mairie de Saint Appolinaire
 Mairie de Saint Bonnet en Champsaur
 Mairie de Saint Etienne le Laus (05)
 Mairie de Saint Etienne de Tinée
 Mairie de Saint Jean Cap Ferrat
 Mairie de Saint Jeannet
 Mairie de Saint Laurent du Cros
 Mairie de Saint Martin d'Entraunes
 Mairie de Saint Martin Vesubie
 Mairie de Saint Martin du Var
 Mairie de Saint Maximin
 Mairie de Saint Michel de Chaillol
 Mairie de Saint Quentin Fallavier (38)
 Mairie de Saint Raphaël
 Mairie de Saint Rémy de Provence (13)
 Mairie de Saint Sauveur sur Tinée
 Mairie de Saint Vallier de Thiey
 Mairie de Sallagriffon
 mairie de Sanary
 Mairie de Saorge
 Mairie de Sauze
 Mairie de Sauze du Lac (05)
 Mairie de Séranon
 Mairie de Sigale
 Mairie de Six-Fours les Plages
 Mairie de Soleilhas
 Mairie de Solliès-Toucas
 Mairie de Solliès-Pont (83)
 Mairie de Solliès-Ville (83)
 Mairie de Sospel
 Mairie de Taradeau
 Mairie de Tende
 Mairie Thoronet (Le)
 Mairie de Toudon
 Mairie de Touet de l'Escarène
 Mairie de Tourette du Château
 Mairie de Tourrette Levens
 Mairie de Trinité (La)
 Mairie de Turbie (La)
 Mairie de Valdeblore
 Mairie de Valderoure
 Mairie de Valette du Var (La) (83)
 Mairie de Vallouise-Pelvoux

Mairie de Varages
 Mairie de Vars
 Mairie de Venanson
 Mairie de Vence
 Mairie de Veynes
 Mairie de Villars sur Var
 mairie de Villefranche sur Mer
 Mairie de Villeneuve Loubet
 Mairie des Adrets de l'Estérel
 Mairie d'Ilonse
 Mairie d'Isola
 Mairie du Lavandou
 Mairie du Luc en Provence
 Mairie du Thoronet
 Mairie du Tignet
 Office de Tourisme Communautaire Menton, Riviera et
 Merveilles
 Office de Tourisme de Beausoleil
 Office de Tourisme de la Colle sur Loup
 Office de Tourisme de Mougins
 Office de Tourisme des Congrès et de Mandelieu
 Office intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée
 Office Public de l'Habitat Cannes et Rive Droite du Var
 Pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais des Ecrins,
 du Guillestrois et du Queyras (PETR)
 Régie d'Electricité de Gattières
 Régie d'Electricité de Roquebillière
 Régie des Eaux du canal de Belletrud
 Régie des Parkings Grassois
 Régie des Ports Raphaëlois
 Régie Eau Azur
 Régie Intercommunale Parc de Stationnement St Raphaël
 (Cavem)
 Régie Ligne d'Azur
 Régie Municipale pour le Stationnement de Saint-Raphaël
 Régie Parc d'Azur
 Régie Régionale des Transports RRT PACA
 Scot'Ouest
 SDIS 05
 S.I.T.T.O.M.A.T.
 SEM HABITAT 06
 SIVU Haute Siagne
 SIVED 83
 SIVOM de Fréjus Les Adrets
 SIVOM de La Grave
 SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel
 SIVOM de la Tinée
 SIVOM de Serre Chevalier
 SIVOM de Villefranche sur Mer
 SIVOM du Canton de Belvédère, Roquebillière et La Bollène
 Vésubie
 SIVOM du Littoral des Maures
 SIVOM du Val Clarée
 SIVU de La Loube
 SMED Bouches du Rhône (13)
 SMO PACA THD
 SPIC de stationnement Roquebrune sur Argens (83)
 SPL Côte d'Azur Aménagement
 Syndicat de Gestion d'une Fourrière Intercommunale
 Syndicat des Eaux du Canal de Belletrud
 Syndicat Intercommunal de la Rive Droite du Var
 Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs
 Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes,
 l'Escarène et Nice
 Syndicat intercommunal des communes alimentées par le
 Canal de la Siagne et du Loup (SICASIL)
 Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral
 Syndicat Intercommunal du Conservatoire de Musique
 Syndicat Intercommunal Gourdon Tourrettes sur Loup
 Syndicat intercommunal de Valberg
 Syndicat Mixte de d'aménagement et de gestion du Parc
 Naturel Régional des Préalpes d'Azur
 Syndicat Mixte de l'Abattoir du Mercantour

Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore,
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets du Moyen Pays
Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELECVAR)
Syndicat Mixte des Campelières
Syndicat Mixte des Stations de Gréolières et de l'Audibergue

Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV)
Syndicat Mixte du Roubion
Syndicat Mixte Fermé de la Station d'Épuration de Cagnes sur Mer (SYMISCA)
Syndicat Mixte pour le Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore (SMDVVV) (gestion Centre Alpha)

Pour l'Aménagement Numérique du Territoire, étaient présents, représentés ou absents :

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical de l'Aménagement Numérique du Territoire :

- M. Charles-Ange GINESY - Président, Président du Conseil Départemental,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président, délégué titulaire de la mairie de Mougins,
- M. Jean Paul ZANIN - 5^{ème} Vice-Président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération de la Riviera française,
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire de la communauté de Communes Alpes d'Azur.
- M. Jean-Luc RICHARD, délégué titulaire de la mairie de Théoule sur Mer,

Étaient représentés Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical :

- M. Bernard BAUDIN, délégué titulaire, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Charles-Ange GINESY,
- M. Charles SCIBETTA, délégué titulaire, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en l'absence de son suppléant, donne délégation à M. Jean-Claude RUSSO

Étaient excusés :

- M. Jean NICOLAS, délégué titulaire, Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Étaient absents :

- M. Jérôme VIAUD, délégué titulaire, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et son suppléant,
- M. Michel ROSSI, délégué titulaire, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et son suppléant,
- M. Honoré COLOMAS, délégué titulaire, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et son suppléant,
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, et son suppléant,
- M. Jean-Marc DELIA, délégué titulaire, Communauté de communes Pays de Grasse, et son suppléant,
- M. Franck CHIKLI, délégué titulaire, mairie de Cannes, et son suppléant,
- M. Jean-Claude PLANTADIS, délégué titulaire, Mairie de Mandelieu, et son suppléant,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis et son suppléant,
- M. Franck CHIKLI, délégué titulaire, mairie de Cannes,
- M. Jean-Claude PLANTADIS, délégué titulaire, Mairie de Mandelieu,

Assistaient en outre à la séance :

M. Jean TARDIEU - Directeur Général par intérim du SICTIAM



M. Sébastien VANÇON – Directeur de l'Administration Générale
M. Benoit COLINET – Directeur des services Métiers
M. Patrick MILISAVLJEVIC – Directeur de l'Aménagement Numérique
M. Patrice CUVELIER – Adjoint au Directeur de l'Aménagement Numérique du Territoire
M. Thierry THAON - Chef de service Relations Adhérents
Mme Anne-Laurence BENABBOU – Chef de service Finances
Mme Mylène RIFFLART – Chef de service Assemblées
M. Laurent FERAUD – Chargé de mission ANT06 - Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

PREAMBULE

Monsieur le Président introduit la séance à 14h10.

Monsieur le Président rappelle que ce comité syndical, qui devait se tenir le 19 mars, a été reporté au 22 mars, faute de quorum.

Il précise que ce comité se déroule 15 jours après celui consacré au Débat d'Orientation Budgétaire.

Si les craintes évoquées au Débat d'Orientation Budgétaire concernant la clôture en déficit du budget de fonctionnement se sont confirmées, le budget pour 2019 présenté aujourd'hui est un budget de reconquête ; un budget avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des effectifs recentrés sur nos missions au service des collectivités.

Les dépenses d'investissement laissent une large part à l'éventuelle possibilité de retrouver la propriété de nos locaux, ce qui contribuerait à réduire de façon significative les charges de fonctionnement courant.

M. le Président rappelle qu'en fin de l'exercice dernier, un investissement important avait été engagé pour remplacer l'infrastructure informatique obsolète et sous dimensionnée. Sa mise en service est presque achevée et déjà des améliorations notoires sont constatées par les utilisateurs. De nouveaux services, d'hébergement, de sauvegarde et de travaux collaboratifs vont être proposés aux adhérents.

M. le Président informe les membres que de nouvelles recrues issues de collectivités et, expertes dans leur métier, vont rejoindre les effectifs du SICTIAM.

La réorganisation du support annoncée sera opérationnelle le 2 mai prochain et offrira directement une réponse métier à l'aide de numéros dédiés. Une base de connaissances est également en cours d'élaboration.



M. le Président rappelle que le sens du service public restera bien la valeur fondamentale des équipes du SICTIAM et il remercie Jean TARDIEU et Jean-Claude RUSSO, pour leur rôle majeur dans l'exercice de leurs fonctions.

Monsieur le Président expose les projets et points d'actualité et propose de désigner un(e) secrétaire de séance et d'approuver les procès-verbaux des précédents comités :

- Désignation du secrétaire de séance :

M. Hervé ROMANO, délégué titulaire de la mairie de Saint Auban et délégué titulaire du Syndicat intercommunal des 3 vallées est nommé secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2019

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2019

INFORMATIONS

Décisions prises par le Président

| n° décision | Date | Objet | Intitulé de l'acte | Date transmission contrôle légalité |
|-------------|------------|--|--|-------------------------------------|
| 02-2019 | 20/02/2019 | Etat des lieux de la voirie, remise aux normes de l'adresse et création de fichiers adresse type HEXACLE | GEOPTIS Lot 1 : réalisation des plans de corps de rue simplifiés et de tableau de classement des voies – Départements des Alpes-Maritimes et du Var | non transmissible |
| 03-2019 | 20/02/2019 | Etat des lieux de la voirie, remise aux normes de l'adresse et création de fichiers adresse type HEXACLE | GEOFIT EXPERT Lot 1 : réalisation des plans de corps de rue simplifiés et de tableau de classement des voies – Départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse | non transmissible |
| 04-2019 | 20/02/2019 | Etat des lieux de la voirie, remise aux normes de l'adresse et création de fichiers adresse type HEXACLE | NEXTROAD ENGINEERING Lot 1 : réalisation des plans de corps de rue simplifiés et de tableau de classement des voies – Départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes | non transmissible |
| 05-2019 | 20/02/2019 | Etat des lieux de la voirie, remise aux normes de l'adresse et création de fichiers adresse type HEXACLE | LA POSTE SA Lot 2 : remise aux normes du référentiel de dénomination et numérotation des voies | non transmissible |
| 06-2019 | 20/02/2019 | Etat des lieux de la voirie, remise aux normes de l'adresse et création de fichiers adresse type HEXACLE | LA POSTE SA Lot 3 : fourniture et pose des signalétiques de rues, maisons et immeubles | non transmissible |
| 07-2019 | 20/02/2019 | Etat des lieux de la voirie, remise aux normes de l'adresse et création de fichiers adresse type HEXACLE | GEODIS Lot 4 : fourniture de fichier adresse par commune de type HEXACLE | non transmissible |

| n° arrêté | Date | Objet | Intitulé de l'acte | Date transmission contrôle légalité |
|-----------|------|--------------|--------------------|-------------------------------------|
| | | <i>NEANT</i> | | |

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Prend acte** des décisions prises par le Président.

DELIBERATIONS SICTIAM

05-2019 Présentation et vote du Compte de gestion 2018 du Comptable

« La balance des comptes du budget principal produite par M. le Trésorier du SICTIAM, fait apparaître des résultats conformes à ceux du compte administratif du budget principal.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur ce compte de gestion 2018. »

Le Comité syndical,

- **après s'être fait présenter** le budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- **et après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** le compte de gestion du budget principal de l'année 2018 dressé par le trésorier du SICTIAM.

Annexe 2 – Extrait du Compte de gestion SICTIAM 2018

06-2019 Présentation et vote du Compte de gestion 2018 de la régie CUPIDONS

Monsieur le Président donne la parole, au Deuxième Vice-président, Hervé ROMANO pour présenter le dossier :

« La régie de la plateforme de cofinancement participatif, dénommée CUPIDONS, créée par délibération n°104-2017 du Comité Syndical du 11 décembre 2017, n'a fait l'objet d'aucune écriture comptable depuis sa création en 2018.

Les résultats sont donc nuls en dépenses ainsi qu'en recettes.

Conformément au titre IV des statuts de la régie CUPIDONS, le Comité Syndical du 07 mars 2019 a approuvé la clôture des comptes de la régie de la plateforme de cofinancement participatif CUPIDONS, au 31 mars 2019

La balance des comptes de la Régie CUPIDONS produite par M. le Trésorier du SICTIAM, fait apparaître des résultats conformes à ceux du compte administratif de la Régie CUPIDONS.

Débats :
Néant

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** le compte de gestion de la Régie CUPIDONS de l'année 2018 dressé par le trésorier du SICTIAM.

Annexe 3 – Extrait du Compte de gestion CUPIDONS 2018

07-2019 Présentation et vote du Compte Administratif 2018 – SICTIAM

M. le Pdt quitte l'hémicycle

M. Jean-Claude RUSSO, 1^{er} Vice-Président, présente le compte administratif :

Le compte administratif 2018 du budget principal du SICTIAM présente :

- une exécution du budget de fonctionnement :
 - de 95.69% du budget en cours concernant les dépenses
 - de 87.30% du budget en cours concernant les recettes
- une exécution du budget d'investissement :
 - de 18.51% du budget en cours concernant les dépenses
 - de 52.09% du budget en cours concernant les recettes

Il en ressort un déficit de fonctionnement de - 721.701,55€ ainsi qu'un excédent d'investissement de + 2.685.283,36€ et un solde des restes à réaliser en dépenses de 1.288.259,54 €

Le Compte Administratif clôture l'exercice avec un résultat excédentaire global de + 1.963.581,81€ (+675.322,27€ en incluant les restes à réaliser).

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des Sections |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Recettes prévision. totales | 7 994 525,38 € | 8 596 021,84 € | 16 590 547,22 € |
| Recettes nettes | 3 461 275,31 € | 7 372 872,77 € | 10 834 148,08 € |
| Résultat de l'exercice 2017 | 703 423,38 € | 131 314,84 € | 834 738,22 € |
| Total des Recettes | 4 164 698,69 € | 7 504 187,61 € | 11 668 886,30 € |
| Dépenses prévision. totales | 7 994 525,38 € | 8 596 021,84 € | 16 590 547,22 € |
| Dépenses nettes | 1 479 415,33 € | 8 225 889,16 € | 9 705 304,49 € |
| Total des Dépenses | 1 479 415,33 € | 8 225 889,16 € | 9 705 304,49 € |
| Résultat de l'exercice 2018 | 2 685 283,36 € | -721 701,55 € | 1 963 581,81 € |

FONCTIONNEMENT

Le déficit de fonctionnement est dû :

- d'une part à l'accroissement des charges ;
 - de fonctionnement générales (déplacements, loyer, carburant, téléphone,..) qui sont passées de 812.478€ en 2017 à 1.122.479€ en 2018
 - de rappel des maintenances Ciril depuis 2015, au global + 404.000€ dont 230.057€ entre 2015 et 2017;

- d'amortissements très importants à hauteur de 718.492 € (571.559 € en 2017) en raison de l'aménagement des locaux de Sophia Antipolis.

- D'autre part à des recettes surestimées :
 - nouveaux adhérents 191.000€
 - transfert de charges du SICTIAM vers le SDDAN (200.000 €) non réalisées
 - subvention de fonctionnement FEDER non perçue pour la Plateforme de services numériques à hauteur de 546.600€.

Détail des dépenses de fonctionnement :

Au chapitre 011 : Le paiement des dépenses courantes : carburant, affranchissement, frais de télécommunication, entretien des véhicules... pour un montant total de 1 122 479 € (chap. 11)
La part des prestations de services et maintenances en dépenses représente 60.46% du chapitre 011 (1 736 021 €); traduisant la vocation essentielle du SICTIAM, à savoir le service.

Chapitre 012 : La masse salariale totale s'élève à 3 572 729 € représentant 54.64% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 56.19 % en 2017).

Au chapitre 042 figure la constatation de la cession des locaux de Vallauris (950.000 €) ainsi que les amortissements dont le montant est en augmentation de 25.70% par rapport à l'exercice 2017 (718 492 € contre 571 559 €) en raison des investissements dont l'aménagement des nouveaux locaux dès 2017.

Chapitre 65 : Ce chapitre comprend les indemnités et frais de représentation des élus (27 598 €), ainsi que la subvention au Comité d'Action Sociale Culturelle et Sportive du SICTIAM (2.000 €)

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les intérêts d'emprunt ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) des nouveaux emprunts contractés en 2017 (54 556 €).

Chapitre 67 : Les dépenses exceptionnelles figurent au chapitre 67, elles correspondent essentiellement à des titres annulés sur exercices antérieurs, pour un montant de 10 431 €.

Détail des recettes de fonctionnement

Au chapitre 013 figurent les remboursements sur rémunération du personnel. Il s'agit, des indemnités journalières liées aux arrêts maladie, charges de retraite des agents détachés,....., pour un montant de 7 826 € ;

Le chapitre 70 comprend :

- La refacturation des frais supportés par le budget principal pour le compte du SDDAN telles que les charges de personnel, les frais de missions des agents affectés au SDDAN ainsi que les dépenses courantes (locaux, téléphone, affranchissement,...), pour un montant global s'élevant à 817 689 €.
- la refacturation de matériel acheté via la centrale d'achat commandé par les adhérents, ainsi que prestations associées pour un montant de 185 159 €

Chapitre 73 & 74 : La part des contributions (fiscales et budgétaires) 2018 s'élevant à 2 835 769 €, représente 44.28% des recettes réelles réalisées, et couvre 43.37% des dépenses réelles de fonctionnement. Le montant des nouvelles adhésions au cours de l'exercice 2018 s'élève à 68 655 €

Au chapitre 75 figurent : Les prestations réalisées par le SICTIAM et maintenances (pour un montant total de 2 438 954€, représentent 38.08% des recettes réelles de fonctionnement, ainsi que le loyer et charges du refacturés à la société Altitude Infrastructure pour un montant de 22 680€.

INVESTISSEMENT

Détail des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se caractérisent notamment par_:

- Les acquisitions de logiciels pour le compte du SICTIAM (484 109€) liés principalement aux applications métiers (Ciril, Berger Levrault, ...), à la dématérialisation (ORDIGES), ... mais également les développements Aunéor pour l'ERP ODOO, de la Plateforme numérique (Sophia Conseils, Avisto, Inotekk,..), (194 696 €) figurent au chapitre 20. Enfin, les logiciels métier pour le compte des adhérents (224 294 €).
- L'aménagement des nouveaux locaux : 25 656 €
- L'acquisition de :
 - 8 véhicules pour 134 407 €
 - Matériel informatique : 104 438 €
 - Mobiliers de bureaux : 10 987 €
 - La mise en œuvre de la plateforme pédagogique : 243 040€,

figurent au chapitre 21.

- Le reliquat 2018 du dépôt de garantie relatif aux nouveaux locaux : 765€ (Chap. 27)
- Enfin, l'acquisition de logiciels et matériel pour le compte de tiers dans le cadre des préfinancements dont le montant s'élève à 10 231€ (chap.45).

Détail des recettes d'investissement :

- Le chapitre 040 comprend la cession des locaux de Vallauris (950.000 €) ainsi que les amortissements (718 492 €)

- Au chapitre 10 figure le FCTVA d'un montant de 251 478 €

- Le chapitre 13 comprend les subventions reçues concernant les projets Living Lab (35 766 €) ainsi que la plateforme pédagogique (87 343 €).

- L'emprunt figure au chapitre 16 :

Un emprunt de 4.000.000€ a été contracté en 2017 auprès de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts et Consignation en vue de financer les différents projets de construction et déploiement de la Plateforme Pédagogique (Sainte Tulle), de développement de la plateforme de numérique, de la GRC (gestion de la relation citoyen), etc...

La dernière phase de mobilisation a été réalisée en janvier 2018 pour un montant de 1 346 000 €.

- Enfin, l'inscription au chapitre 45 des annuités 2017 des préfinancements budgétaires (53 596 €)

L'excédent d'investissement est essentiellement dû à la dernière phase de mobilisation de l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne (1.346.000€), ainsi qu'à la vente des locaux de Vallauris (950.000€)

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **prend connaissance** de l'état récapitulatif des restes à réaliser au 31/12/2018

- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus soit :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| → un déficit de fonctionnement de : | - 721.701,55€ |
| → un excédent d'investissement de : | + 2.685.283,36€ |

Soit un résultat excédentaire de :

| | |
|--|-----------------|
| → des restes à réaliser en dépenses (RAR) de : | + 1.963.581,81€ |
| | + 1.288.259,54€ |

Soit un résultat excédentaire, restes à réaliser compris de:

+ 675.322,27€

Annexe 4 – Extrait du Compte administratif SICTIAM 2018

08-2019 Présentation, vote et clôture du Compte Administratif 2018 – CUPIDONS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président donne la parole, au Deuxième Vice-président, Hervé ROMANO pour présenter le dossier :

La Régie CUPIDONS n'a fait l'objet d'aucune écriture comptable depuis sa création en 2018. Les résultats sont donc nuls en dépenses ainsi qu'en recettes.

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

- **clôture** la régie Cupidons

Annexe 5 – Extrait du Compte administratif CUPIDONS 2018

M. le Président est de retour dans l'hémicycle

09-2019 Affectation de résultat de l'exercice 2018 du SICTIAM

Monsieur le Président donne la parole, au premier Vice-président, Jean-Claude RUSSO pour présenter le dossier :

« Au vu du vote du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2018, et constatant qu'il présente :

| | |
|---|------------------|
| - un résultat de fonctionnement cumulé de : | - 721.701,55 € |
| - un résultat d'investissement cumulé de : | + 2.685.283,36 € |
| | ----- |
| Conduisant à un résultat global excédentaire de | + 1 963 581,81 € |

- un solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : **1.288.259,54 €**

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- - 721.701,55 € au déficit reporté en dépenses de fonctionnement - ligne 002 (DR),
- + 2.685.283,36 € à l'excédent reporté en recettes d'investissement - ligne 001 (RR)

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du Budget principal

10-2019 Présentation et vote des contributions pour l'année 2019

M. le Président propose aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder, conformément aux statuts, au vote des contributions des communes et établissements membres, étant précisé, au préalable, que cette délibération fait l'objet de plusieurs tableaux détaillant les contributions des communes par département, en distinguant les contributions fiscalisées et budgétaires, et, enfin, celles des établissements publics.

La variabilité dépend essentiellement de la population et de la masse fiscale taxable pour les adhérents concernés. Pour 2019, une baisse modérée est proposée pour les communes uniquement et une stabilité pour les autres structures.

Pour mémoire, les barèmes 2018 étaient les suivants :

| COMMUNES | | | EPCI | | | REGION, DEPT, METROPOLE | | |
|----------|--------------|-------------|------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|
| | Taille (hab) | Tarif / hab | | Taille (hab) | Tarif / hab | | Taille (hab) | Tarif/hab |
| CT1 | 100 | 1,30 € | | | | REG1 | 100 000 | 0,40 € |
| CT2 | 1 500 | 1,60 € | | | | REG2 | 200 000 | 0,30 € |
| CT3 | 2 500 | 1,80 € | GCT1 | 10 000 | 0,60 € | REG3 | 500 000 | 0,20 € |
| CT4 | 3 500 | 1,90 € | GCT2 | 25 000 | 0,40 € | REG4 | 1 000 000 | 0,10 € |
| CT5 | 7 000 | 2,00 € | GCT3 | 35 000 | 0,30 € | REG5 | 1 500 000 | 0,05 € |
| CT6 | 15 000 | 1,90 € | GCT4 | 50 000 | 0,15 € | REG6 | 2 000 000 | 0,01 € |
| CT7 | 35 000 | 1,40 € | GCT5 | 100 000 | 0,15 € | | | |
| CT8 | 50 000 | 1,00 € | GCT6 | 200 000 | 0,10 € | | | |
| CT9 | 80 000 | 0,50 € | | | | | | |
| | MINI | 500,00 € | | MINI | 5 900,00 € | | MINI | 4 000,00 € |
| | MAXI | 59 000,00 € | | MAXI | 200 000,00 € | | MAXI | 150 000,00 € |

Les barèmes 2019 proposés par type de collectivité sont les suivants :

| COMMUNES | | | EPCI | | | REGION, DEPT, METROPOLE | | |
|----------|--------------|-------------|------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|
| | Taille (hab) | Tarif / hab | | Taille (hab) | Tarif / hab | | Taille (hab) | Tarif/hab |
| CT1 | 100 | 1,17 € | | | | REG1 | 100 000 | 0,35 € |
| CT2 | 1 500 | 1,44 € | | | | REG2 | 200 000 | 0,27 € |
| CT3 | 2 500 | 1,62 € | GCT1 | 10 000 | 0,60 € | REG3 | 500 000 | 0,17 € |
| CT4 | 3 500 | 1,71 € | GCT2 | 25 000 | 0,40 € | REG4 | 1 000 000 | 0,08 € |
| CT5 | 7 000 | 1,70 € | GCT3 | 35 000 | 0,30 € | REG5 | 1 500 000 | 0,02 € |
| CT6 | 15 000 | 1,50 € | GCT4 | 50 000 | 0,12 € | REG6 | 2 000 000 | 0,01 € |
| CT7 | 35 000 | 1,15 € | GCT5 | 100 000 | 0,10 € | | | |
| CT8 | 50 000 | 0,80 € | GCT6 | 200 000 | 0,08 € | | | |
| CT9 | 80 000 | 0,45 € | | | | | | |
| | MINI | 500,00 € | | MINI | 5 900,00 € | | MINI | 4 000,00 € |
| | MAXI | 59 000,00 € | | MAXI | 200 000,00 € | | MAXI | 150 000,00 € |

Les adhérents sans population suivent les mêmes modalités, appliquées en fonction du nombre d'agents dans la structure :

En 2018 :

| AUTRES | | |
|--------|-------------|-------------|
| | Nbre agents | Tarif/hab |
| AUT1 | 10 | 105,00 € |
| AUT2 | 50 | 105,00 € |
| AUT3 | 100 | 95,00 € |
| AUT4 | 200 | 85,00 € |
| AUT5 | 500 | 70,00 € |
| AUT6 | 1 000 | 40,00 € |
| | MINI | 700,00 € |
| | MAXI | 30 000,00 € |

Pour 2019 :

| AUTRES | | |
|--------|-------------|-------------|
| | Nbre agents | Tarif/agent |
| AUT1 | 10 | 101,00 € |
| AUT2 | 50 | 102,00 € |
| AUT3 | 100 | 94,00 € |
| AUT4 | 200 | 82,00 € |
| AUT5 | 500 | 67,00 € |
| AUT6 | 1 000 | 37,00 € |
| | MINI | 700,00 € |
| | MAXI | 30 000,00 € |

Comme précisé lors des derniers comités et bureaux, l'objectif est de mettre en œuvre un élément de convergence tarifaire entre les adhérents pour plus d'équité. Ainsi, la marge d'encadrement des hausses ou baisse à +/- 10% maximum reste en vigueur ainsi que la contribution de solidarité.

En intégrant les 75 nouveaux adhérents 2018, le montant total des contributions 2019 est attendu en hausse de 189.499,43 euros.

Evolution des Contributions

| Collectivités | Nbre collectivités | contributions 2018 | contributions 2019 | Variations | % |
|---------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Communes | 230 | 2 234 934,01 € | 2 222 824,24 € | - 12 109,77 € | -0,54% |
| EPCI | 21 | 232 020,51 € | 259 210,70 € | 27 190,20 € | 11,72% |
| Région, Dept & Metropoles | 6 | 74 755,54 € | 238 323,57 € | 163 568,03 € | 218,80% |
| Autres structures | 128 | 253 879,82 € | 264 730,79 € | 10 850,97 € | 4,27% |
| Somme | 385 | 2 795 589,87 € | 2 985 089,30 € | 189 499,43 € | 6,78% |

Impact des clauses de variabilité et de solidarité

| | Impact clause variabilité | | | | Solde financier |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | A la baisse | | A la hausse | | |
| | Nbre collectivités | € | Nbre collectivités | € | |
| Communes | 135 | -93 478,47 € | 50 | 82 942,98 € | -10 535,50 € |
| EPCI | 1 | 0,00 € | 3 | 27 190,20 € | 27 190,20 € |
| Région, Dept & Métropoles | 4 | -344,05 € | 2 | 164 316,03 € | 163 971,97 € |
| Autres structures | 55 | -6 841,81 € | 19 | 17 692,78 € | 10 850,97 € |
| Somme | 195 | - 100 664,33 € | 74 | 292 141,99 € | 191 477,64 € |

| | Impact clause de solidarité (fiscalité) | | | | Solde financier |
|--|---|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| | A la baisse | | A la hausse | | |
| | Nbre collectivités | € | Nbre collectivités | € | |
| | 90 | -31 295,25 € | 79 | 29 720,98 € | -1 574,27 € |
| | 0 | 0,00 € | 0 | 0,00 € | 0,00 € |
| | 2 | -403,94 € | 0 | 0,00 € | -403,94 € |
| | 0 | - € | 0 | - € | - € |
| | 92 | - 31 699,19 € | 79 | 29 720,98 € | - 1 978,21 € |
| | Impact Financier global 2018 : | | | | 189 499,43 € |

Annexe 6 – Tableau des contributions SICTIAM 2019

M. le Président souhaite signaler, pour la première fois, l'adhésion pleine et entière d'une grande collectivité. Il s'agit du Département. Si cette autre collectivité, qu'il préside également a transformé

sa cotisation mono projet en adhésion totale, c'est que dès aujourd'hui les économies réalisées tant en centrale d'achat qu'en licences et prestations de services pour le logiciel de gestion des services techniques laissent déjà une marge financière positive. C'est une opération Gagnant-Gagnant décrite lors du Comité Syndical du 7 mars 2019.

M. le Président souhaite également que les autres grandes collectivités du Département mais aussi de la Région puissent être approchées en leur démontrant la pertinence de ce choix par rapport à l'UGAP.

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les barèmes 2019 de calcul des contributions tels que présentés ci-dessus.
- **fixe** les contributions nécessaires à l'équilibre du budget 2019 à la somme de **3.011.910,35 euros** répartis comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| - contributions fiscales des communes adhérentes : | 1.573.218,52 € |
| - contributions budgétaires des communes adhérentes : | 649.605,72 € |
| - contributions des communautés, groupements et autres: | 762.265,06 € |

Soit **2.985.089,30 euros** auxquels s'ajoutent les préfinancements :

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| - préfinancements fiscalisés | 8.556,10 € |
| - préfinancements budgétaires | 18.264,95 € |

Soit **26.821,05 euros**

11-2019 Approbation de la grille Tarifaire 2019

La grille tarifaire reprend, généralement par strate de population ou type de collectivité, les différents tarifs issus des marchés portés par le SICTIAM au bénéfice de ses adhérents.

Les montants mentionnés sont issus des bordereaux de prix unitaires des marchés conclus avec les éditeurs et prestataires.

M. le Président précise qu'au-delà du prix brut affiché, l'absence de marge pratiquée par le SICTIAM sur les produits et logiciels contribue à l'obtention d'un prix final attractif.

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte** la grille tarifaire telle que présentée en annexe

Annexe 7 – Grille tarifaire

12-2019 Modification du tarif pour la mise à disposition de la plateforme STELA aux collectivités hors Département Puy-de-Dôme et plus généralement hors Région SUD - PACA

Monsieur le Président donne la parole, au Deuxième Vice-président, Hervé ROMANO pour présenter le dossier :

Le SICTIAM met à disposition de ses adhérents et de ses partenaires sa plateforme de télétransmission des actes STELA.

Une convention a été signée entre le SICTIAM et l'ADeP (Association pour le Développement des e-Procédures) le 08 janvier 2008.

Dans la mesure où l'association ADeP a été dissoute, toutes les communes adhérentes situées dans le département Puy-de-Dôme (63) vont bénéficier d'une continuité de service au travers du département.

Néanmoins, 23 adhérents de l'ADeP sont situés hors du Département du Puy-de-Dôme.

Pour permettre à ces collectivités de continuer à utiliser le service de télétransmission proposé par STELA, le Bureau Syndical, dans sa séance du 13 décembre 2018, a approuvé la convention moyennant un tarif annuel de 150€.

Compte tenu des coûts réels internes induits,

- il convient de réévaluer ce tarif en proposant une adhésion annuelle et récurrente de 10% calculée en fonction de la population ainsi qu'un plan de service dont le montant sera récurrent 600,00 euros / an,

- **il convient également de généraliser ce mode de calcul à tous les adhérents hors Région SUD-PACA.**

En effet, cette possibilité particulière d'adhésion, qui repose sur une offre 100% dématérialisée et donc accessible à distance peut être proposée à toutes les collectivités du territoire national.

Débats :

Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif particulier réservé aux anciens adhérents de l'ADeP hors Puy-de-Dôme
- **Approuve** l'élargissement de ce tarif à tous les adhérents hors Région SUD - PACA

13-2019 Présentation et vote du budget primitif 2019 – SICTIAM

Monsieur le Président donne la parole, au premier Vice-président, Jean-Claude RUSSO pour présenter le dossier :

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté au Comité Syndical du 07/03/2019, le projet de budget principal pour l'année 2019, intégrant les résultats 2018, est élaboré sur les propositions suivantes.

➤ **Les dépenses**

Afin de compenser le résultat négatif en fonctionnement de l'exercice 2018, une diminution globale des dépenses est opérée.

Un effort est réalisé pour réduire au minimum nécessaire, les acquisitions et les aménagements internes aux services.

La masse salariale est contenue avec limitation des recrutements aux seuls remplacements indispensables des départs.

En matière d'investissement, le budget 2019 s'établit aux environs de 4 millions d'euros avec la fin des travaux de réalisation de la plateforme de services et du hub de données.

Il est proposé d'utiliser l'excédent d'investissement 2018 afin d'investir dans l'acquisition de locaux permettant ainsi de diminuer les dépenses de loyer et charges dont le montant s'élève en 2018 à 366.300 €

Concernant les dotations d'amortissement, le caractère exceptionnel du montant 2018 étant lié à la cession de l'ancien bâtiment du SICTIAM, le montant 2019 ne reprend que les amortissements habituels évalués à 910.000 euros.

➤ **Les recettes**

Pour la partie recettes, la baisse contenue des contributions fiscales et budgétaires pour 2019 est compensée par la première année pleine des nouveaux adhérents 2018 (à hauteur de 60.000 euros environ) et la contribution des adhérents 2019.

➤ **L'emprunt :**

Par ailleurs, concernant le financement des projets d'investissement, aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2019.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2019 est proposé en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 7.776.002 €, ainsi qu'en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 3 964 295 €.

Il comprend les résultats constatés lors du vote du CA 2018 ainsi que les restes à réaliser (RAR) dont le montant s'élève à 1.288.259,54€.

DETAILS PAR CHAPITRE :

Dépenses de fonctionnement :

Le budget 2019 intègre, en fonctionnement, le déficit constaté lors du vote du compte administratif 2018 : 721 702 € (Chapitre 002)

Chapitre 011 : Ce chapitre comprend, d'une part, les charges de fonctionnement courantes telles que le carburant, l'affranchissement, le téléphone, les frais de missions, etc...inhérentes au

fonctionnement du SICTIAM (1 030 000 €), et d'autre part, les prestations de services et maintenances refacturés (1 350 000 €). Pour cette partie, il s'agit des dépenses liées aux plans de services (projets adhérents) que nous retrouvons en recettes.

Chapitre 11.824 : Les frais de déplacements liés à l'activité ANT06 (aménagement numérique du territoire des Alpes-Maritimes), s'élèvent à un montant prévisionnel de 15 000 €.

Chapitre 12 : Ce chapitre concerne la masse salariale 2019 du SICTIAM et du SDDAN, réparties de la façon suivante :

- La masse salariale du SICTIAM : Il s'agit de contenir son évolution en limitant les recrutements aux seuls remplacements indispensables des départs. Elle représente 99.81% de la masse salariale réalisée en 2018 et s'élève en 2019 à 2.9M° €).
- La masse salariale du SDDAN : Le recrutement nécessaire d'un conducteur de travaux de catégorie B, est prévu au budget (montant global de 750 000€).

Chapitre 42 : Ce chapitre prévoit le montant des amortissements sur l'exercice 2019 pour 910 000 €.

Chapitre 65 : Ce chapitre comprend les indemnités et frais de représentation des élus (28 000 €), ainsi que le versement d'une subvention de 2 000 € au Comité d'Action Sociale Culturelle et Sportive du SICTIAM.

Chapitre 66 : Il s'agit des intérêts réglés dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 61 181 €, ainsi que les intérêts courus non échus (- 3 914 € correspondant aux reprises 2018 et inscriptions 2019) et intérêts de la ligne de trésorerie (1 234 €).

Enfin, le Chapitre 67 prévoit 10 800 € de charges exceptionnelles (essentiellement des titres annulés sur exercices antérieurs).

Total des dépenses de fonctionnement : 7 776 002 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 13 : Sur ce chapitre est inscrit le remboursement par la caisse primaire d'assurance maladie des agents en arrêts maladie. Le montant prévisionnel est de 1 000 €.

Chapitre 042 : Sont prévus, sur ce chapitre, les amortissements des subventions reçues en 2018 pour un montant de 30 778 €, dans le cadre des projets relatifs à la plateforme pédagogique et du Living Lab, les travaux de développements fournis par les agents du SICTIAM afin d'améliorer ou de créer de nouvelles applications logicielles (Stela, plateforme de services numérique, Open Data,...), pour un montant prévisionnel de 150 000 €.

Chapitre 70.824 : Ce chapitre prévoit la refacturation au budget annexe du montant des frais supportés par le budget principal du SICTIAM pour le compte du SDDAN tels que les salaires, les

frais de missions, les dépenses courantes (loyer, téléphone, affranchissement,...)), dont le montant global prévisionnel s'élève à 870 000 €. Ce montant est inscrit au budget annexe en dépenses.

Le Chapitre 70 regroupe, d'une part, les recettes liées aux prestations de services (maintenances, abonnements, hébergements) et matériels souscrits par les adhérents auprès du SICTIAM pour un montant de 1 350 000 €, d'autre part, les recettes d'interventions et prestations diverses réalisées par les équipes du SICTIAM pour un montant de 1 834 948 €.

Chapitre 73 : Ce chapitre regroupe les contributions fiscales 2019 ainsi que les préfinancements fiscalisés pour un montant total de 1 581 775 €.

Chapitre 74 : Ce chapitre comprend, en premier lieu, les contributions budgétaires 2019 pour un montant de 1 417 201 €, somme à laquelle s'ajoutent 60 000 € de nouvelles adhésions prévisionnelles. En second lieu, la subvention accordée par la Région dans le cadre du Living Lab (espace de réflexion collective), dont le montant prévisionnel des dotations est de 18 300 € correspondant au solde de la convention.

Chapitre 75 : Ce chapitre regroupe :

- La facturation des locaux occupés par la société Altitude Infrastructure, délégataire du SDDAN (loyer et charges), pour un montant prévisionnel de 25 000 €
- Les redevances logicielles facturées aux adhérents dans le cadre des plans de services, (280 000 €).
- Les recettes liées à l'exécution des marchés de la Centrale d'achats matériel (155 000 €).

Enfin, le Chapitre 77 prévoit 2.000€ de recettes exceptionnelles.

Total des recettes de fonctionnement : 7 776 002 €

Dépenses d'investissement :

Au Chapitre 040 Sont prévus, sur ce chapitre, d'une part, les amortissements des subventions reçues en 2018 (30 778 €) dans le cadre des projets relatifs à la plateforme pédagogique et du Living Lab, et d'autre part, les travaux de développements fournis par les agents du SICTIAM afin d'améliorer ou de créer de nouvelles applications logicielles (Stela, plateforme de services numérique, Open Data,...), pour un montant prévisionnel de 150 000 €.

Le Chapitre 13 prévoit le remboursement de la subvention perçue pour le Fab Lab en 2016 (19 412 €). Le projet étant abandonné.

Chapitre 16 : Ce chapitre prévoit le paiement des annuités d'emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts, mobilisés en 2017 et 2018 (60 000 €).

Chapitre 20 – Ce chapitre regroupe :

- l'acquisition de logiciels pour un montant de 260 793 €, dont 60 793 € d'engagements 2018 sont reportés (RAR, restes à réaliser), 80 000 € sont liés à l'infrastructure, 140 000€ sont destinés à l'acquisition de licences et développements externalisés de l'ERP ODOO, LIAWEB (plateforme des marchés sécurisés), Maarch (outil de gestion du courrier),...

- l'acquisition de logiciels mis à disposition des adhérents dans le cadre des plans de service, pour un montant de 610 250 € dont 280 458 € d'engagements 2018 reportés (RAR, restes à réaliser). Il s'agit de licences liées aux applications métiers (Ciril, Berger Levrault, Sirap, Seldon, ...).
- ainsi que le financement des projets tels que :
 - La *Plateforme de services numériques* : porte d'entrée unique aux offres logicielles du SICTIAM et accès aux marchés sécurisés ; le montant estimé de l'investissement du projet sur l'exercice 2019 s'élève à 539 171 € dont 529 862 € d'engagements 2018 reportés (RAR).
 - La *GRC* (Gestion de la Relation Client) : création et mise en œuvre d'un portail pour la GRC, support de l'offre SICTIAM SVE (Saisine par Voie Electronique) ; le montant estimé de l'investissement du projet sur l'exercice 2019 s'élève à 10.000€.

Chap 21 – Ce chapitre prévoit:

- L'acquisition de locaux permettant d'envisager de s'affranchir des dépenses de fonctionnement liées au loyer et charges actuels (montant prévisionnel 1.6 M€).
- L'aménagement des locaux: 25 096 € dont 5 096 € d'engagements 2018 reportés (RAR)
- Les véhicules : le remplacement de 6 véhicules pour un montant global de 106 000 €
- Le matériel informatique: 398 363 € destinés au renouvellement d'ordinateur, au projet d'infrastructure,... dont 382 619 € d'engagements 2018 reportés (RAR)
- Mobilier de bureaux : 20.000€
- L'acquisition de matériel pour la plateforme pédagogique pour 54 000 € dont 29 000 € d'engagements 2018 reportés (RAR)

Chap 45 – Ce chapitre prévoit 80 432 € (dont 432 € d'engagements 2018 reportés) de projets de préfinancement adressés aux adhérents du SICTIAM.

Total des dépenses d'investissement : 3 964 295 €

Recettes d'investissement:

Le budget 2019 intègre, en investissement, l'excédent constaté lors du vote du compte administratif 2018 : 2 685 283 € (Chapitre 001)

Chapitre 40 : Ce chapitre prévoit la constatation des amortissements sur l'exercice 2019.

Chapitre 10 : Il s'agit des recettes liées au FCTVA, pour un montant prévisionnel de 206 261 €

Chapitre 13 : 144 486 € de subvention accordée par la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du projet de Plateforme Pédagogique.

Chapitre 45 : Ce chapitre correspond aux annuités 2019 des préfinancements budgétaires accordés sur les exercices antérieurs (18 265 €).

Total des recettes d'investissement : 3 964 295 €

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2019 pour le budget principal SICTIAM
- **Constata** que le budget reprend les restes à réaliser d'investissement 2018
- **Arrête** la balance générale qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 11.740.297 euros comme suit :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement : | 7.776.002 € |
| Recettes d'investissement : | 3.964.295 € |
| Recettes totales : | 11.740.297 € |

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 7.776.002 € |
| Dépenses d'investissement : | 3.964.295 € |
| Dépenses totales : | 11.740.297 € |

Annexe 8 – Budget primitif 2019

14-2019 Nouvelles Adhésions et retrait

Monsieur le Président donne la parole, au Deuxième Vice-président, Hervé ROMANO pour présenter le dossier :

Le comité syndical est invité à prendre connaissance de la liste des adhésions depuis le dernier comité syndical du 13 décembre 2018.

13 demandes d'adhésions supplémentaires ont été enregistrées et se répartissent comme suit :

- **Hautes Alpes : 3**

Commune de Saint Léger les Mèlèzes le 22/05/2018

Commune de Montgenèvre le 30/05/2018

SIGED (Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'Hiver et d'Été de Serre-Chevalier) le 03/12/2018

- **Alpes-Maritimes : 2**

SDEG (Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz) le 19/11/2018

Commune de Valbonne le 13/12/2018

- **Var : 3**

Office de Tourisme de Bandol le 15/10/2018
CCAS de Cuers le 27/11/2018
SIVAAD (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers) le 16/01/2019

o **Vaucluse : 1**

SIAGV (Syndicat Intercommunal d'Accueil des Gens du Voyage) le 09/01/2019

o **Bouches du Rhône : 4**

Commune de Paradou le 24/10/2018
Commune de Fontvieille le 15/06/2018
Régie culturelle scènes et cinés Istres 05/12/2018
Commune de Saint Etienne du Grès le 06/06/2018

Une demande de retrait a été enregistrée :

Office de tourisme communautaire Menton, Riviera & Merveilles le 14/11/2018

Le SICTIAM compte 385 adhérents à ce jour.

Débats :

M. MEUNIER demande :

1/ si les règles de cotisation sont les mêmes pour tous les adhérents y compris les plus éloignés.

2/ si des recrutements sont prévus pour les communes lointaines.

M. le Président lui confirme la règle unique des cotisations et précise que l'objectif est de poursuivre à effectif constant avec le même service en regardant où sont les besoins pour apporter les corrections nécessaires à l'avenir.

Cependant, une réflexion est à mener sur les communes les plus éloignées. Le prix coutant s'élèverait et le prix moyen impacterait les communes les plus proches par solidarité.

M. le Président souhaite que les demandes d'adhésion soient recentrées à l'avenir, et constate que les demandes formulées sur les territoires les plus éloignés datent de mai 2018.

M. le Président s'interroge sur l'antenne de Gap, qui repose actuellement sur un homme, une réflexion est également à mener s'il faut augmenter les effectifs sur l'antenne.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les 13 nouvelles adhésions

- **Prend acte** du retrait de l'office de tourisme communautaire Menton, Riviera & Merveilles

15-2019 Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. le Président rappelle que le budget SDDAN continue de porter un volume financier important en raison de l'importance des travaux et bons de commandes en cours.

Le décalage temporel qui peut intervenir entre la réalisation des recettes et la réception des factures nécessite de s'assurer un volume de trésorerie suffisant pour faire face à l'ensemble des obligations de paiement tout au long de l'année.

A cet effet, M. le Président propose de souscrire une ligne de trésorerie de 1,7 millions d'euros auprès du Crédit Agricole.

Les offres concurrentes de la Caisse d'Epargne et du Crédit Mutuel étant moins avantageuses.

Compte tenu du taux actuel négatif de l'indice de référence (EURIBOR 3 mois) et de la marge de 0,70%, le taux réel annuel à ce jour est de 0,392%.

Débats :

Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** l'offre de ligne de trésorerie du Crédit Agricole pour 1,7 millions d'euros
- **Donne** délégation de signature à Monsieur le Président, ou son représentant, pour toutes les formalités de mise en œuvre du contrat

Annexe 9 – contrats proposés

DELIBERATIONS SDDAN AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

M. le Président a évoqué lors du précédent comité, les retards constatés dans la livraison des travaux.

Si l'origine de ces retards remonte à l'incapacité du maître d'œuvre, on constate aujourd'hui que les entreprises ne mettent pas les moyens indispensables à l'exécution des travaux sur lesquels ils se sont engagés.

M. le Président a demandé à ce que soient étudiées très précisément les pénalités liées à ces retards. Un terme sera mis à certains marchés pour faute et sans indemnité si les entreprises ne se reprennent pas.

La collecte, véritable colonne vertébrale du réseau a pris presque deux ans de retard sur la basse vallée du Var. M. le Président annonce que les derniers contrôles s'achèvent et qu'elle sera livrée dans les deux mois.

Il remercie à ce sujet M. Antoine VERAN.

Le rythme de livraison des prises s'accélère : 2 500 prises réparties sur 7 communes sont aujourd'hui commercialisables.

Sur le plan financier, Madame Françoise BRUNETEAUX est intervenue pour que la Région respecte ses engagements, M. le Président la remercie.

16-2019 Présentation et vote du Compte de gestion 2018 du Comptable

Monsieur le Président donne la parole, au premier Vice-président, Jean-Claude RUSSO pour présenter le dossier :

« La balance des comptes du budget annexe produite par M. le Trésorier du SICTIAM, fait apparaître des résultats conformes à ceux du compte administratif du budget annexe.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur le compte de gestion 2018 du budget annexe. »

Débats :

Néant

Le Comité syndical,

- **après s'être fait présenter** le budget annexe de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- **et après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** le compte de gestion du budget annexe de l'année 2018 dressé par le trésorier du SICTIAM

Annexe 10 – Compte de gestion 2018-SDDAN

17-2019 Présentation et vote du Compte Administratif 2018 – SDDAN06

Monsieur le Président donne la parole, au premier Vice-président, Jean-Claude RUSSO pour présenter le dossier et quitte l'hémicycle

Le compte administratif 2018 du budget annexe SDDAN présente :

- une exécution du budget de fonctionnement :
 - de 33.91% du budget en cours concernant les dépenses
 - de 34.93% du budget en cours concernant les recettes
- une exécution du budget d'investissement :
 - de 44.25% du budget en cours concernant les dépenses
 - de 35.95% du budget en cours concernant les recettes

Il en ressort un excédent de fonctionnement de + 1 274 096,02 € ainsi qu'un excédent d'investissement de + 6 074 893,68 € et un solde des restes à réaliser en recettes de 281.201,25 € (FSN).

Le Compte Administratif clôture l'exercice avec un résultat excédentaire global de + 7 348 989,70 € (+ 7 630 190,95€ en incluant les restes à réaliser).

Cet excédent est à mettre en regard des engagements de travaux en cours dont le montant s'élève à plus de 25 M°€ dont les paiements interviendront en 2019.

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des Sections |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Recettes prévision. totales | 51 127 693,33 € | 6 658 768,56 € | 57 786 461,89 € |
| Recettes nettes | 18 379 580,56 € | 2 325 606,40 € | 20 705 186,96 € |
| Résultat de l'exercice 2017 | 10 316 818,77 € | 1 206 427,56 € | 11 523 246,33 € |
| Total des Recettes | 28 696 399,33 € | 3 532 033,96 € | 32 228 433,29 € |
| Dépenses prévision. totales | 51 127 693,33 € | 6 658 768,56 € | 57 786 461,89 € |
| Dépenses nettes | 22 621 505,65 € | 2 257 937,94 € | 24 879 443,59 € |
| Total des Dépenses | 22 621 505,65 € | 2 257 937,94 € | 24 879 443,59 € |
| Résultat de l'exercice 2018 | 6 074 893,68 € | 1 274 096,02 € | 7 348 989,70 € |

DETAILS PAR CHAPITRE

Détail des dépenses de fonctionnement

Le budget annexe est un budget HT

Chap. 011 : Ce chapitre comprend les charges de fonctionnement courantes telles que /

- le carburant, le petit équipement, l'entretien des véhicules, etc... pour 275 614 €
- le paiement des factures EDF refacturées à Altitude (13 505 €) conformément à la convention NRAZO CARF/SICTIAM
- l'abonnement au droit de passage des câbles optiques auprès d'Orange pour 2 193 €
- la maintenance des IRU (Droit irrévocable d'usage) pour 29 170 €

L'ensemble représente 28.16% du chapitre.

Ce chapitre comprend, par ailleurs, les frais supportés par le budget principal et refacturés au SDDAN tels que les charges de personnel, s'élevant à 699 517 €, les dépenses courantes (locaux, téléphone, affranchissement,...), pour un montant de 118 172 €.

Le montant global s'élève à 817 689 €.

Au chapitre 42 figurent la liquidation des immobilisations sur l'exercice 2018 s'élevant à 106 703 €, la cession de 2 véhicules pour 10 648 €.

Chap. 65 : Il s'agit des subventions versées aux particuliers dans le cadre du Plan Satellite: 450€.

Chap. 66 : Ce chapitre comprend les intérêts et intérêts courus non échus (ICNE) des nouveaux emprunts contractés sur l'exercice 2017 pour 250 921 €.

Chap. 67 : Il s'agit du paiement des intérêts moratoires réglés à Orange dans le cadre des IBLO (9 547€), ainsi que la régularisation de la TVA (annulation et ré-émission de titres) sur la location des fourreaux 2016 en dépenses et en recettes (741 498 €, Chap. 67 et 70).

Détail des recettes de fonctionnement

Chap. 70 : Ce chapitre comprend la refacturation EDF auprès d'Altitude (11 430€), ainsi que la location des fourreaux auprès des opérateurs tels que Orange, SFR, Bouygues,... pour un montant total de 1 527 088 € incluant la régularisation de la TVA sur la location des fourreaux de 2016 en dépenses et en recettes pour un montant de 741 498 € (Chap. 67 et 70).

Chap. 74 : Il s'agit des contributions budgétaires de fonctionnement des partenaires de l'Aménagement Numérique du Territoire des Alpes-Maritimes. Celles-ci s'élèvent à 646.504,00€, dont 620.000 euros pour le réseau fibre optique des Alpes-Maritimes et 26.504 € de cotisation additionnelle de la CASA pour le suivi de son SCAN (schéma communautaire d'aménagement numérique). Ces contributions sont réparties entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et les EPCI adhérents à la compétence SDDAN06 – selon les dispositions prévues à l'article 12 des statuts.

Chap. 75 : Ce chapitre comprend la redevance versée par THD06 pour un montant de 50.000 € ainsi que l'affermage de 1395 prises à 49 € soit 68 355 € versés par Altitude.

Le chapitre 77 comprend essentiellement le produit de cession de 2 véhicules (17 650 €) ainsi que divers produits exceptionnels pour le solde (annulation de mandats sur exercices antérieurs,...).

Détail des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se caractérisent notamment par :

- la régularisation des amortissements sur exercices antérieurs pour un montant de 876 € HT (chap 040),
- les frais d'études menées par Tactis, Cap Hornier, Orange... : 236 872 € HT, (chap 20),
- au chapitre 21 figure l'acquisition de matériel informatique : 7 341 € HT
- les travaux en cours réalisés par les entreprises Imoptel, Inéo, Axione, Bureau Veritas, ... pour un montant de 22 376 417 € HT figurent au chapitre 23.

Détail des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2018 comprennent :

- la constatation des amortissements sur l'exercice 2018, pour un montant de 99 701, ainsi que la cession de 2 véhicules (17 650 €) - Chap 40
- les subventions 2018 versées (Chap 13), par:
 - L'Etat (FSN) : 1 177 690 €
 - Le FEDER : 400 997 €
 - La Région PACA: 750.000 €
 - Le Département : 2.200.000€
 - La Métropole NCA : 233.000€
 - Les EPCI : 1.535.428 € (CARF, CAPG, CASA, CCAA, CCPP).
- Au chapitre 13 figurent l'emprunt d'un montant de 28.308.000 € remboursables sur 22 ans financés par la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignation. 7 millions d'euros restent à mobiliser sur l'exercice 2019.

- Et enfin, la refacturation des travaux à ENEDIS dans le cadre des conventions Beuil Valberg, pour un montant de 633 640 €, à la CASA (avenant n°1 à la CTI) pour un montant de 23 475 €.

Débats :
Néant

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- prend connaissance de l'état récapitulatif des restes à réaliser au 31/12/2018

- vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus soit :

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| un excédent de fonctionnement de : | + 1 274 096,02 € |
| un excédent d'investissement de : | + 6 074 893,68 € |
| Soit un résultat excédentaire de : | + 7 348 989,70€ |

| | |
|--|----------------|
| des restes à réaliser en recettes (RAR) de : | + 281.201,25 € |
|--|----------------|

| | |
|---|------------------------|
| Soit un résultat excédentaire avec les restes à réaliser de : | + 7 630 190,95€ |
|---|------------------------|

Annexe 11 – Compte Administratif 2018-SDDAN

M. le Président est de retour dans l'hémicycle

18-2019 Affectation de résultat de l'exercice 2018 - SDDAN06

Monsieur le Président donne la parole, au premier Vice-président, Jean-Claude RUSSO pour présenter le dossier :

« Au vu du vote du Compte Administratif du budget annexe de l'exercice 2018, et constatant qu'il présente :

| | |
|---|------------------------|
| - un résultat de fonctionnement cumulé de : | + 1.274.096,02€ |
| - un résultat d'investissement cumulé de : | + 6.074.893,68€ |

| | |
|---|------------------------|
| Conduisant à un résultat global excédentaire de : | + 7.348.989,70€ |
|---|------------------------|

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- **+ 1.274.096,02€** à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement - ligne 002 (RR),
- **6.074.893,68€** à l'excédent reporté en recettes d'investissement - ligne 001 (RR).»

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du Budget Annexe

Débats :

M.CIAIS demande s'il s'agit d'un excédent conjoncturel.

M. le Président confirme en expliquant que le prévisionnel n'a pas été exécuté en totalité.

19-2019 Présentation et vote des contributions de fonctionnement 2019

M. le Président rappelle au Comité Syndical que les contributions budgétaires 2019 des partenaires de l'Aménagement Numérique du Territoire des Alpes-Maritimes s'élèvent à 646.504,00€ (chap.74), dont 620.000 euros pour le réseau fibre optique des Alpes-Maritimes et 26.504 € de cotisation additionnelle de la CASA pour le suivi de son SCAN (schéma communautaire d'aménagement numérique). Celles-ci sont réparties entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et les EPCI adhérents à la compétence SDDAN06 – selon les dispositions prévues à l'article 12 des statuts.

Les EPCI adhérents à la compétence SDDAN06 sont :

- la Communauté de Communes du Pays de Grasse
- la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- la Métropole NCA
- la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- la Communauté de communes du Pays des Paillons

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la fixation des contributions nécessaires pour la construction du réseau fibre optique pour l'année 2019, à la somme de **620.000,00€** répartis comme suit :

- **310.000,00€** affectés au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- **310.000,00€** répartis entre les EPCI.

- **Approuve** la fixation de la contribution nécessaire à l'accompagnement du projet SCAN comme suit :

- **26.504,00€** affectés à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Débats :

Mme LEIBOFF demande à quoi correspondent les 26.504€ supplémentaires pour la CASA

M. le Président explique que cette somme correspond à des travaux supplémentaires pour la CASA.

Cf Annexe 12 – Budget primitif 2019-SDDAN

20-2019 Non amortissement du réseau fibre

Le principe des amortissements est énoncé par l'instruction codificatrice M14.

Le réseau fibre FttH est imputé au compte 21538 et n'entre pas dans les catégories énoncées par l'instruction. Le réseau est affecté indirectement, à l'usage du public, via le Déléataire puis les fournisseurs d'accès internet.

Par ailleurs, le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire supporte la charge d'entretien et d'amortissement afin de restituer au délégant un réseau en ordre de marche.

Il n'est donc pas nécessaire d'amortir le réseau fibre.

En corollaire, les subventions 2015-2018 de financement du réseau seront réimputées comptablement au compte 132 (non amortissable) au lieu et place du compte 131 (amortissable) pour un montant de 22.437.148 euros. L'opération est comptablement neutre.

Extrait de l'instruction M14, tome1 :

« Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements et les établissements précités, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre », 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation), 2032 « Frais de recherche et de développement », 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation), 204 « Subventions d'équipement versées », 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » et 208 « Autres immobilisations incorporelles » à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une provision ;

- les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes 2156, 2157, 2158 et 218.

- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes 2114, 2132 et 2142. »

Article 21.2.3 la convention de délégation de service public :

21.2.3. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En matière d'amortissement des ouvrages et équipements constitutifs du Réseau dont la maîtrise d'ouvrage lui incombe aux termes de la Convention, le Délégué respecte les modalités et règles d'amortissement en se conformant aux usages du métier, aux principes jurisprudentiels et aux normes comptables en vigueur.

Pendant toute la durée de la Convention et en application de la législation en vigueur, le Délégué constitue chaque année les amortissements et les provisions nécessaires pour mener à bien, en temps utile, le dévoiement et la remise en état indispensables aux ouvrages et équipements mis à disposition ou construites, et le renouvellement de ces derniers afin qu'ils soient remis au Syndicat en bon état de fonctionnement au terme de la Convention, et ce conformément aux règles applicables aux biens de retour.

Les tableaux prévisionnels d'amortissement des biens et de la redevance que le Délégué réalise, dans le cadre de la Convention, précisent la méthode d'amortissement retenue, la durée des amortissements et les amortissements de caducité pratiqués pour les raccordements terminaux.

Les Raccordements terminaux dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par le Délégué sont amortis par ce dernier sur la durée résiduelle de la Convention.

[Débats :](#)
[Néant](#)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le non amortissement du réseau fibre
- **Approuve** les subventions destinées à financer la construction du réseau fibre

21-2019 Présentation et vote du budget primitif 2019 - SDDAN06

M. le Président rappelle que la Région a suspendu ses financements à la suite de l'audit.

Le débloqué de l'ensemble des fonds attendus soit 15 M€ pour la Région et 9 M€ pour l'Europe interviendrait dans les prochains jours.

Monsieur le Président donne ensuite la parole, au premier Vice-président, Jean-Claude RUSSO pour présenter le dossier :

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté au Comité Syndical du 07/03/2019, le projet de budget annexe pour l'année 2019, intégrant les résultats 2018, est élaboré sur les propositions suivantes :

➤ **Les dépenses :**

- Peu de travaux nouveaux sont engagés en raison de l'importance des bons de commande en cours (supérieur à 25 M€)

- Masse salariale : aucun élément nouveau hormis le recrutement d'un conducteur de travaux catégorie B. Un second poste pourrait devenir nécessaire.
- Une subvention versée aux délégataires pour 2 000 prises commercialisées soit 200 000 €
- 418 000 euros de charges financières sur emprunts.

➤ **Les recettes :**

- Reconstitution en 2019 des contributions annuelles de fonctionnement versées par les collectivités (soit 620 K€)
- Livraison de 10 000 prises FTTH à 49€ vers Altitude soit 490 000 €, somme à laquelle s'ajoute la redevance de contrôle pour un montant d'un peu plus de 50 000 € soit un total de 540.000 euros environ.
- Subventions d'investissement prévisionnelles : 13.771.629 €
 - Conventions Territoriales d'Investissement : 1.990.428 €
 - Département 2.000.000 euros
 - Région : 5.000.000 €
 - Etat (FSN) : 3.781.201 € (dont 281 201 € de restes à réaliser (RAR))
 - FEDER : 1.000.000 €

Suite au contrôle de la Région, l'Europe a suspendu les paiements dans l'attente de l'analyse des conclusions du rapport. Nous sommes dans l'attente du déblocage des fonds.

➤ **L'emprunt :**

- Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2019

➤ **Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

Le programme FTTH nécessite un AP/CP sur le budget annexe FTTH, finançant l'ensemble des déploiements.

Les propositions de dépenses d'investissement du budget annexe 2019 ont été bâties conformément aux autorisations de programme et des crédits de paiement présentées ci-dessous.

Les crédits de paiement suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante :

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

S.I.C.T.I.A.M. - SDDAN06 -

DEPENSES

| | Montant total | CP antérieurs | CP 2017 | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 |
|----------------------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| TOTAL PROGRAMMATION | 101 049 615 | 2 035 801 | 11 174 331 | 22 620 630 | 28 226 899 | 22 358 426 | 14 633 528 |

| DEPENSES | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Type de Programme | | | | | | | | | |
| Programme | | Montant total | CP antérieurs | CP | CP | CP | CP | CP | CP |
| Opération | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
| RIP | RESEAU D'INITIATI | 101 049 615,00 | 2 035 801,00 | 11 174 331,00 | 22 620 630,00 | 28 226 899,00 | 22 358 426,00 | 14 633 528,00 | 101 049 615,00 |
| 2016001 | COLLECTE | 15 351 572,00 | 781 894,00 | 6 276 561,00 | 3 299 568,00 | 2 807 387,00 | 1 095 158,00 | 1 091 004,00 | 15 351 572,00 |
| 2016002 | DESSERTE | 69 808 190,00 | 0,00 | 2 620 502,00 | 18 022 921,00 | 24 430 594,00 | 15 648 500,00 | 9 085 673,00 | 69 808 190,00 |
| 2016003 | INCLUSION NUMERIQ | 1 680 000,00 | 0,00 | 0,00 | 1 053 928,00 | 295 000,00 | 193 208,00 | 137 864,00 | 1 680 000,00 |
| 2016004 | ACQUISITIONS MATE | 110 000,00 | 4 070,00 | 17 246,00 | 7 341,00 | 8 500,00 | 43 747,00 | 29 096,00 | 110 000,00 |
| 2016005 | EMPRUNTS ET SUB | 1 464 876,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 280 000,00 | 288 116,00 | 896 760,00 | 1 464 876,00 |
| 2016007 | SUBVENTION VERS | 7 490 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 200 000,00 | 4 374 000,00 | 2 916 000,00 | 7 490 000,00 |
| 2016008 | ETUDES & IRU | 5 144 977,00 | 1 249 837,00 | 2 260 022,00 | 236 872,00 | 205 418,00 | 715 697,00 | 477 131,00 | 5 144 977,00 |
| Total des RESEAU D'INITIATI | | 101 049 615,00 | 2 035 801,00 | 11 174 331,00 | 22 620 630,00 | 28 226 899,00 | 22 358 426,00 | 14 633 528,00 | 101 049 615,00 |
| Type de Programme PAS DE | | 101 049 615,00 | 2 035 801,00 | 11 174 331,00 | 22 620 630,00 | 28 226 899,00 | 22 358 426,00 | 14 633 528,00 | 101 049 615,00 |

Le projet de budget annexe SDDAN06 de l'exercice 2019 est proposé en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de **3 366 100 €**, ainsi qu'en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de **50 664 047 €** (soit **28 226 899 €** de dépenses d'investissement auxquelles s'ajoutent **22 437 148 €** en dépenses et en recettes d'investissement, nécessaires à la bascule des subventions, perçues jusqu'en 2018, inscrites en subventions amortissables, en subventions non amortissables (cf point de l'ordre du jour relatif au non amortissement du réseau fibre).

Le budget annexe proposé comprend les résultats constatés lors du vote du CA 2018 ainsi que les restes à réaliser (RAR), 281 201,25€ en recettes d'investissement.

DETAIL PAR CHAPITRE

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Ce chapitre comprend les charges de fonctionnement courantes :

- le carburant, le petit équipement, l'entretien des véhicules, etc... pour 312 254 €
- le paiement des factures EDF refacturés à Altitude, conformément à la convention NRAZO CARF/SICTIAM pour 40 000 €
- la mise à disposition des câbles optiques par Orange (IBLO/LFO), pour un montant de 150 000 €
- la maintenance des IRU (Droit irrévocable d'usage, 40.000€).

Ce chapitre comprend, par ailleurs, l'inscription au budget annexe du montant des frais supportés par le budget principal du SICTIAM et refacturés au SDDAN tels que les salaires prévus à 750 000 €, les frais de missions, les dépenses courantes (loyer, téléphone, affranchissement,...), pour un montant prévisionnel de 120 000€. Le montant global prévisionnel s'élève à 870 000 €.

Chapitre 022. : Les dépenses imprévues sont inscrites pour un montant de 139 720 €

Chapitre 023: 1 284 376 € sont virés à la section d'investissement.

Chapitre 042 : Ce chapitre prévoit la liquidation des immobilisations sur l'exercice 2019, pour un

montant de 96 000 €.

Chapitre 65 : Il s'agit des subventions prévisionnelles versées aux particuliers dans le cadre du Plan Satellite: 750 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre concerne les intérêts réglés dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne, ainsi que des intérêts de préfinancement relatifs à l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts, et dont l'amortissement débutera en 2021. Auxquels s'ajoutent les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts liés à la ligne de trésorerie ; (montant global prévisionnel de 393 000 €).

Chapitre 67 : Il s'agit essentiellement des pénalités à régler à Orange dans le cadre de la mise à disposition des câbles optiques par Orange (IBLO/LFO), (15 000€), les annulations de titres (10 000 €) et intérêts moratoire (15 000 €).

Total des dépenses de fonctionnement : 3 366 100 €

Recettes de fonctionnement :

Le budget annexe 2019 intègre en fonctionnement l'excédent constaté lors du vote du compte administratif 2018 pour 1 274 096 € (Chapitre 002)

Chapitre 70 : Ce chapitre prévoit d'une part :

- La refacturation de la mise à disposition de la fibre Orange (IBLO) au délégataire Altitude (70.000€), ainsi que la refacturation EDF à Altitude, conformément à la convention NRAZO CARF/SICTIAM, (montant 40 000 €)
- et d'autre part, les revenus issus de la location des fourreaux sur le territoire de la Métropole ainsi que de la CARF aux opérateurs privés (pour un montant de 795.000€).

Chapitre 74: Ce chapitre comprend la reconduction du montant des contributions de fonctionnement en 2019.

Les contributions budgétaires des partenaires de l'Aménagement Numérique du Territoire des Alpes-Maritimes s'élèvent à 646.504,00€ (chap.74), dont 620.000 euros pour le réseau fibre optique des Alpes-Maritimes et 26.504 € de cotisation additionnelle de la CASA pour le suivi de son SCAN (schéma communautaire d'aménagement numérique).

Ces contributions sont réparties entre le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et les EPCI adhérents à la compétence SDDAN06 – selon les dispositions prévues à l'article 12 des statuts.

Les EPCI adhérents à la compétence SDDAN06 sont :

Chapitre 75 : Ce chapitre comprend la redevance versée par THD 06 pour un montant de 50.000€ ainsi que l'affermage de 10 000 prises à 49 € soit 490 000 € versés par Altitude.

Chapitre 77 : 500 € sont inscrits en recettes exceptionnelles

Total des recettes de fonctionnement : 3 366 100 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 : Ce chapitre prévoit le paiement des annuités d'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts, mobilisés en 2017 et 2018 soit 280 000 €

Un total de 21.308.000 euros a été mobilisé entre 2017 et 2018. 7 millions d'euros restent à mobiliser sur l'exercice 2019.

Chapitre 13 : 22 437 148 € sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement permettant la correction de l'imputation des subventions, perçues jusqu'en 2018 et inscrites en subventions amortissables. Ces montants présent au compte 131 seront ré-imputés au compte 132 en subventions non amortissables (cf point de l'ordre du jour relatif au non amortissement du réseau fibre).

Chapitre 20 : Ce chapitre comprend :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| - Les frais d'études : | 205 419 € |
| - L'acquisition de logiciels : | 1 000 € |

Chapitre 204 : Il s'agit de la subvention versée aux délégataires pour les raccordements FTTH. Le SICTIAM versa au délégataire la somme de 200 000 € aux délégataires soit 2 000 prises commercialisées à 100€.

Chapitre 21: Ce chapitre prévoit l'acquisition de matériel informatique (7 500 €)

Chapitre 23: 27 532.981€ de travaux en cours sont inscrits au chapitre :

- | | |
|--|--------------|
| - Desserte travaux : | 2 807 387 € |
| - Collecte mise en œuvre études et travaux | 24 430 594 € |
| - Mutualisation des travaux | 295 000 € |

Total des dépenses d'investissement : 50 664 047 €

Les propositions de dépenses d'investissement du budget annexe 2019 ont été bâties selon les autorisations de programme et des crédits de paiement présentées ci-après.

➤ Tableau des AP/CP

Pour rappel, conformément aux articles L. 2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le programme FTTH nécessite un AP/CP sur le budget annexe FTTH, finançant le reste des déploiements.

Pour 2019, les crédits de paiements sont à ouvrir pour le montant prévu des dépenses d'investissement évoquées précédemment soit 28.226.899 €

Recettes d'investissement:

Le budget annexe 2019 intègre en investissement l'excédent constaté lors du vote du compte administratif 2018 soit 6 074 894 € au Chapitre 001

Chapitre 021: 1 284 376 € sont virés de la section de fonctionnement.

Chapitre 40: Ce chapitre prévoit la liquidation des immobilisations sur l'exercice 2019 pour un montant de 96 000 €.

Chapitre 13: 22 437 148 € sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement permettant la bascule des subventions, perçues jusqu'en 2018 et inscrites en subventions amortissables, en subventions non amortissables (cf point de l'ordre du jour relatif au non amortissement du réseau fibre).

Par ailleurs, les subventions d'investissement 2019 relatives aux conventions territoriales d'investissement s'élèvent à un montant de 3.990.428€. A ce montant s'ajoute les subventions de la Région pour 5.000.000€, du FSN pour 3 781 001€ (dont 281 201,25 € perçus le 26/12/2018 et reportés en restes à réaliser sur l'exercice 2019), et enfin 1.000.000 € du FEDER (Fonds Européens).

Chapitre 16: Ce chapitre prévoit le versement du solde de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts : 7M° €

Total des recettes d'investissement : 50 664 047 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'autorisation de programme "FTTH"
- **Adopte** le budget primitif 2019 pour le budget annexe SDDAN et les crédits de paiement correspondants
- **Constate** que le budget reprend les restes à réaliser d'investissement 2018
- **Arrête** la balance générale qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 54.030.147 euros comme suit :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement : | 3.366.100 € |
| Recettes d'investissement : | 50.664.047 € |
| Recettes totales : | 54.030.147 € |

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 3.366.100 € |
| Dépenses d'investissement : | 50.664.047 € |
| Dépenses totales : | 54.030.147 € |

Annexe 12 – Budget primitif 2019-SDDAN

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical s'ils souhaitent poser des questions.

M. SENECAIRE, délégué titulaire de la commune de Saint Léger, demande où en est le projet de raccordement de la commune à la fibre, qui actuellement peut se retrouver des semaines entières sans connexion internet.

M. le Président rappelle qu'un retard de un an à un an et demi a été pris sur le calendrier initial en raison de problèmes de collecte pour alimenter les vallées. Ce n'est pas la pose de la fibre qui pose problème mais la possibilité « d'éclairer » les fibres installées (c'est-à-dire le raccordement du brin final au réseau de collecte). Le point bloquant se situe à Lingostière.

Un état des lieux est en cours afin d'obtenir de la part des opérateurs l'éclairage des fibres qui remontent dans les vallées, avec une difficulté qui perdure aux alentours de Puget-Théniers.

La même problématique se retrouve dans les vallées de la Vésubie et de la Tinée.

Cette interruption de la fibre fait partie de la préoccupation des élus pour connaitre le détail et résorber les difficultés.

M. VERAN souhaite apporter une note optimiste en précisant que beaucoup de fibre, de fourreaux et de génie civil ont été posés.

Un certain nombre de discontinuités du réseau sont restés en l'état suite à des difficultés administratives ou de terrain.

Le travail actuel consiste à combler ces brèches dans le réseau, à lancer les réceptions de prises, à activer la collecte puis en vérifier le fonctionnement.

Lorsque ce travail sera réalisé, les raccordements vers les villages pourront débuter.

Il reste moins de travail à faire que ce qui a déjà été réalisé.

FIN DE LA SÉANCE A 15h31